

Commission « Économie et innovation »
Rapporteur : David RIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations pour la politique maritime de la Région »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'élaboration d'une politique maritime régionale renouvelée s'inscrit dans le prolongement de l'engagement du Conseil régional depuis près de 20 ans en matière de politique maritime intégrée. Elle remplace la feuille de route Mer et Littoral adoptée en 2018 et définit l'ambition du Conseil régional pour les cinq prochaines années, en intégrant les effets du BREXIT, les politiques européennes pour le climat et les enjeux de souveraineté.

Cette nouvelle politique maritime vise à apporter des réponses concrètes aux différents acteurs de la mer et des territoires maritimes bretons. Sous la forme d'un document chapeau, elle intégrera les dernières politiques publiques nationales et régionales et les stratégies complémentaires qui seront élaborées pour chacune des filières concernées.

Au vu de l'importance des questions maritimes pour la Bretagne et de la complexité des enjeux auxquels sont confrontés les territoires et les secteurs maritimes, il est proposé d'élaborer ce document en deux temps : un temps de débat permettant d'enrichir ce document d'orientation, qui s'ouvre avec la présente session, et qui sera suivi d'un retour devant l'assemblée régionale pour l'adoption formelle de cette politique maritime, en 2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ce premier projet du Conseil régional sur les orientations pour la politique maritime de la Région. Très attaché à la mise en œuvre d'une stratégie pour la mer et le littoral qui soit à la fois transversale aux différentes politiques du Conseil régional et partagée avec les différentes parties prenantes, le CESER accueille très favorablement la proposition d'élaborer cette stratégie en plusieurs étapes.

Le CESER a décidé de mettre à profit le temps de concertation qui s'ouvre d'ici l'adoption formelle du document en 2023 pour travailler à l'élaboration d'une contribution approfondie, qui sera préparée par sa section Mer-Littoral et présentée lors de sa session plénière du lundi 30 janvier 2023. Cette contribution permettra de mettre en regard les orientations proposées avec les pistes proposées par le CESER dans ses nombreux avis et études relatifs à la mer et au littoral.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Orientations pour la politique maritime de la Région

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Agnès BARBE

Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud

Je m'exprime ici au nom des Comités Régionaux de la Conchyliculture de Bretagne Nord et de Bretagne Sud.

Comme il est rappelé par Mr le Président Chesnais-Girard, tout l'enjeu de cette nouvelle politique maritime sera de proposer des réponses pragmatiques et adaptées aux différentes crises et aux défis permanents. Fort de constater que si les orientations maritimes pour la politique de la Région Bretagne est une priorité, la mer est seulement en 13^{ème} position des vice-présidents.

Cependant, les Comités Régionaux de la Conchyliculture de Bretagne Nord et de Bretagne Sud, CRC, félicitent la Région d'avoir permis sur 8 territoires maritimes, que les élus appréhendent mieux, l'économie locale, la richesse et la structuration de nos activités par le DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) du FEAMPA.

En effet l'appui, voire la coordination de la Région dans la création du volet maritime des SCOT permettra de poursuivre la connaissance et de comprendre les interactions complexes mais incontournables de nos activités sur la frange littorale et de permettre l'attribution de zones terrestres dédiées à nos productions.

Néanmoins les CRC de Bretagne restent vigilantes et insistent pour la nécessité d'accélérer sur le renouvellement des réseaux et des STEP en vue également d'anticiper la croissance démographique. Comme il rappelé dans la priorité n°2, les collectivités locales devront remédier au plus tôt à la qualité de l'eau trop souvent dégradée par des usages et des activités.

Malgré l'évidence que le développement de la production des denrées alimentaire marines ne pourra se faire sans elle, l'aquaculture apparait toujours en retrait.

Que dire de la conchyliculture, dont le terme n'est employé qu'une fois (petit encart), malgré les services écosystémiques reconnus et avérés. A savoir, création d'habitats, pièges à carbone, clarification de la colonne d'eau, conservations des bivalves sauvages, etc., entretenant et développant ainsi la ressource sans intrants et favorisant la biodiversité.

L'enrichissement de cette feuille de route halieutique adoptée en 2018 devra tenir compte de l'acceptabilité sociétale de nos métiers, des conflits d'usage, des problématiques de recrutements, de la formation, des difficultés de logements des jeunes face à la pression immobilière, etc.

C'est dire si le sujet est transversal.

Il est à noter que toute volonté régionale d'une politique maritime se retrouvera confrontée à la nécessaire implication de l'état qui reste propriétaire et gestionnaire de l'espace, d'où l'importance d'avoir d'une bonne coordination et d'un dialogue permanent. Un échange avec les structures professionnelles est également indispensable, afin de traduire au plus près les besoins et attentes réelles.

Les orientations de la politique maritime de la Région Bretagne annexées au SRADDET (Schéma d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) devront permettre d'acculturer, les bretonnes et bretons sur la maritimité de leur environnement et ses atouts.

On ne peut qu'apprécier la démarche résolument volontariste de la Région de soutenir les filières de l'économie bleue.

C'est par la cohésion de ses engagements, la complémentarité de ses acteurs, la passion des Bretonnes et des Bretons pour leur territoire que se diffusera auprès des visiteurs et touristes, une meilleure aura en dehors de nos frontières.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional a engagé l'élaboration d'une politique maritime succédant à la Stratégie Mer et Littoral adoptée en 2018. Il présente les orientations qui étaièrent le texte final en 2023.

Nous approuvons et appuyons fortement cette démarche, qui paraît indispensable pour une région telle que la nôtre, marquée et identifiée très largement par sa maritimité, même si ce n'est pas sa seule spécificité. Le sujet est très vaste et complexe, car recouvrant des domaines variés. L'enjeu de cette politique est, justement, de parvenir à mettre en phase des intérêts différents et de les faire converger au bénéfice du territoire et de l'ensemble de ses acteurs. C'est là que réside toute l'ambition de ce projet, en englobant dans une stratégie unique des politiques jusqu'alors parcellisées, portées parfois par le Conseil régional mais pour d'autres par l'Etat, les départements, les EPCI, etc.

La maritimité étant un caractère distinctif de la Bretagne, le Conseil régional est légitime pour élaborer dans la concertation et porter une politique maritime intégrée permettant de faire la synthèse entre l'ensemble des enjeux et intérêts. Celle-ci devrait s'imposer comme un document de référence et de planification que les politiques sectorielles prendraient en compte, préservant un équilibre général au tour de l'ambition maritime.

L'expression forte d'un dessein régional autour de la maritimité constituerait un atout pour discuter ou négocier avec les autres parties prenantes sur ces sujets.

Je vous remercie de votre attention.